

Annexe 8

Département de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

du lundi 3 mai 2021 à 15h au 4 juin à 12h, prolongée jusqu'au vendredi 18 juin 2021 à 12h,
relative au projet ;

- ♦ de déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du forage de la Pièce du Chêne sur le territoire de la commune d'Esnon 89 210 ;
- ♦ d'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine ;
- ♦ de demande d'autorisation de prélèvement d'eau au titre du code de l'environnement.



projet soumis à enquête publique
au regard de l'article L214-4-1 du code de l'environnement

Maitre d'ouvrage :
Municipalité
Impasse de l'Eglise
89 210 Esnon

Procès-verbal de synthèse

du Commissaire enquêteur

Michel Breuillé

Procès-verbal de synthèse d'enquête publique

rédigé par Michel Breuillé, commissaire enquêteur.

du lundi 3 mai 2021 à 15h au vendredi 4 juin 2021 à 12h, prolongée jusqu'au 18 juin 2021 à 12h ;
relative à :

- la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du forage de la Pièce du Chêne sur le territoire de la commune d'Esnon 89 210 ;
- l'autorisation de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine ;
- la demande d'autorisation de prélèvement au titre du code de l'environnement.

Ce procès-verbal est établi en application de l'article R123-18 du code de l'environnement, repris par l'article 8 de l'arrêté du Préfet de l'Yonne portant ouverture de cette enquête.

Il est à l'attention du Maître d'ouvrage, Monsieur le Maire de la commune d'Esnon 89 210, responsable du projet.

Durant les 46 jours et 2 demi-journées consécutifs de l'enquête, le commissaire enquêteur a tenu les 5 permanences prévues, aux jours et heures fixés par l'arrêté du 6 avril 2021 de Monsieur le Préfet de l'Yonne, portant ouverture de cette enquête et par l'avis de prolongation

A chaque fois, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public dans la salle du conseil municipal ou dans un bureau, des mairies concernées. Les conditions d'installation et matérielles (espace disponible, téléphone, photocopieur,.....), étaient satisfaisantes pour recevoir le public et conduire correctement l'enquête. Ces salles étaient en rez-de-chaussée et accessibles pour les personnes à mobilité réduite, mais le besoin ne s'est pas fait sentir.

Durant cette période, **une seule personne**, Monsieur Bernard Delagneau, **est venue à 2 reprises** (1ère et 4^{ème} permanence) **consulter le dossier à la mairie d'Esnon** (cf. annexe 1 du présent PV).

Lors de la première visite, le 3 mai 2021, l'entretien a duré environ 2 heures, permettant d'échanger réciproquement sur le projet de révision des périmètres de protection. A cette occasion, Monsieur Delagneau n'a pas jugé utile d'écrire sur le registre, mais ses observations ont fait l'objet d'un relevé de déclarations verbales.

Lors de la 4^{ème} permanence le 4 juin suivant, Monsieur Delagneau est venu formaliser ses observations/propositions avec un document dactylographié recto/verso.

Ces 2 documents ont été identifiés respectivement A1 et A2 et joints en annexe au registre d'enquête, consultables par le public. Les observations/propositions relevées figurent en annexes 2 et 2bis ci-jointes.

Durant cette enquête publique, je n'ai reçu aucune autre personne, aucun courrier, aucune communication téléphonique.

Enfin, le commissaire enquêteur pose une question complémentaire dont les réponses seront utiles à la rédaction de son rapport (cf. annexe n°3)

Comme prévu, je vous remets ce jour, mardi 22 juin 2021 à 11h, le présent procès-verbal de synthèse de cette enquête publique.

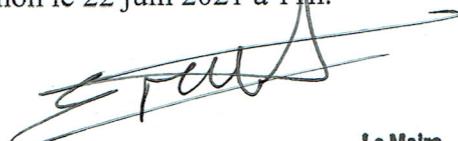
Vous disposez d'un délai de quinze jours pour produire vos observations éventuelles, soit **au plus tard le mardi 6 juillet 2021 inclus.**

Fait à Saint Georges sur Baulche le lundi 21 juin 2021
Le commissaire enquêteur


Michel Breuillé

Je soussigné, Emmanuel Mativet, Maire de la commune d'Esnon 89 210 chargé du suivi de ce dossier, atteste avoir reçu ce jour, mardi 22 juin 2021, le présent procès-verbal de synthèse.

A Esnon le 22 juin 2021 à 11h.


Le Maire,



Annexe 1 au PV synthèse

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	Tableau de synthèse des permanences, de la fréquentation et des contributions du public - EP DUP à Esnon 89 210										
2											
3											
4											
5	dates permanences	heures	mairie concernée	commissaire enquêteur	visites reçues (1)		personnes reçues (2)		contributions reçues		
6									registre	courrier	verbales
7					permanences	hors permanence	permanences	hors permanences			
8	lundi 3 mai 2021	15h/18h	Esnon	Michel Breuillé	1		1				1
9	entre les 2 permanences (3)										
10	vendredi 14 mai 2021	9h/12h	Bussy en Othe								
11	entre les 2 permanences										
12	mercredi 26 mai 2021	14h/17h	Migennes								
13	entre les 2 permanences										
14	vendredi 4 juin 2021	9h/12h	Esnon			1		1			1
15	entre les 2 permanences										
16	vendredi 18 juin 2021	10h/12h	Esnon								
17											
18	bilan fréquentation/observations				2	0	2	0	0	1	1
19	total				2		2		2		
20											
21											
22	(1) une visite= une ou plusieurs personnes venues ensemble pour un même objet (couples, associations, etc.)										
23	(2) personne= un individu physique, en âge et en conditions de s'exprimer										
24	(3) le commissaire enquêteur a été informé de la fréquentation du public hors permanences, par le secrétariat des mairies,										

Annexe 2 du PV de synthèse

Synthèse des observations reçues pour l'EP DUP à Esnon 89 210

Monsieur Bernard Delagneau de Vorvigny est le seul à s'être exprimé.

Sa contribution verbale du 3 mai est annexée A1 au registre et celle par courrier du 4 juin est référencée A2.

Thématique	Sous thématiques	Synthèse des remarques faites	Source des observations¹
Environnement	Forage non justifié	Datant des années 1982, n'a pratiquement pas été utilisé ; Le captage de Vorvigny suffit largement pour satisfaire les besoins puisque toute son eau n'est pas utilisée..... ; Pourquoi maintenir ce forage qui ne paraît plus justifié,	A1-2 et A2-1
	Pollution du forage	La faible utilisation du forage est responsable de la pollution..... ; Prélèvements actuels inadaptés pour satisfaire la qualité... ; Il est très probable que le périmètre de protection ne puisse améliorer la qualité de l'eau..... ;	A1-1 et A2-2
Agriculture/agronomie	Production agricole nourricière	Interrogations sur les prescriptions culturelles à venir	A1-3
		Pour un résultat incertain, il ne serait pas raisonnable de limiter le potentiel agricole local qui est l'un des meilleurs de la région.... ; La production agricole est indispensable à la vie.... ; La consommation alimentaire dépend de l'agriculture..... ;	A2-3
	Innovations culturelles	Développer et mettre en place des techniques culturelles non polluantes.....	A2-4
	Incohérences technologiques	Obligations de cultures intermédiaires détruites au glyphosate....	A2-5
Economie	Demande d'indemnités	Demande d'indemnités pour les exploitants agricoles pénalisés par la mise en place des prescriptions culturelles ;	A1-4
	Dépenses raisonnées	Au vu du coût de l'étude BAC, ne serait-il pas mieux de trouver des solutions durables.	A2-6

¹ Codification : A= annexe au registre. Ensuite, le premier chiffre est un numéro d'ordre chronologique de réception de la requête. Le 2^{ème} chiffre après le tiret est un numéro d'ordre de l'observation dans la requête.

**Annexe 2bis au PV de synthèse de l'enquête publique relative
au projet de révision des périmètres de protection
du forage de la Pièce du Chêne 89 210 Esonn**

Méthodologie de traitement des contributions

Après exploitation, les 2 contributions (A1 et A2) communiquées par Monsieur Bernard Delagneau lors de l'enquête, font apparaître 8 observations/propositions différentes (cf. colonne de droite de l'annexe 2 du PV de synthèse). Il en résulte 3 thématiques déclinées en 7 sous thématiques.

Le lecteur pourra donc retrouver sur ce document la participation du public avec le classement des contributions pour chacune des thématiques et sous thématiques.

Comme elles sont concises et peu nombreuses, elles sont rapportées intégralement ci-dessous.

Contrairement aux habitudes, il n'apparaît pas clairement ici d'observations favorables et/ou défavorables. La présentation est donc faite avec 2 grands titres :

- 1) Des interrogations sur le projet, exprimées ou bien ressenties comme telles. Elles sont classées selon 2 thématiques, avec des sous thématiques pour chacune d'elles ;
- 2) Des propositions, classées également en 2 thématiques, avec des sous thématiques.

Thématiques et sous thématiques relevées

I - Les interrogations sur le projet

1 Thématique environnementale

1.1 Forage non justifié

► Observations A1-2 et A2-1 :

« C'est un forage jugé inutile, trop peu utilisé et son eau n'est rendue potable que par dilution avec celle de la nappe du Vau.....

Actuellement le captage de Vorvigny suffit largement pour les besoins du hameau de Vorvigny et d'Esonn, puisque toute l'eau n'est pas utilisée, et l'on constate que la source de Vorvigny a un débit plus important actuellement qu'à la création du forage.....

Pourquoi maintenir ce forage qui ne paraît plus justifié, qui a pour effet de mettre de la pollution dans de l'eau de bonne qualité dans le réservoir d'Esonn ? ».

Réponses du Maître d'ouvrage

Ici

1.2 Pollution du forage

► Observations A1-1 et A2-2 :

« La pollution du forage serait consécutive à son manque d'utilisation. Il mériterait un pompage à sec permettant d'éliminer les éléments polluants.....

Le forage de la Pièce du Chêne se trouve sur un courant d'eau important qui a un gros débit, ce qui ne permet pas d'assainir le puits. Certains produits que nous trouvons dans les analyses ne sont plus employés en agriculture depuis bien longtemps, ce qui prouve que le peu d'activité du forage ne permet pas son bon fonctionnement.....

Le prélèvement actuel pour maintenir son activité paraît inadapté pour avoir un effet satisfaisant pour la qualité et la pureté de l'eau.....

Il est très probable que le périmètre de protection ne puisse donner des améliorations sur la qualité de l'eau du forage, le courant d'eau arrive de zones éloignées, il est impossible de maîtriser la circulation de l'eau en sous-sol, surtout à Esnon où il y a de nombreux courants d'eau..... ».

Réponses du Maître d'ouvrage

[Ici](#)

2 Thématique agriculture/agronomie

2.1 La production agricole nourricière

►Observation A1-3 :

« interrogations et inquiétudes sur les prescriptions qui seront mises en place dans le cadre des pratiques culturales..... ».

►Observation A2-3 :

« Pour un résultat aléatoire et d'aucune nécessité, il semble peu raisonnable de limiter le potentiel agronomique, des terres agricoles présentent sur le bassin du forage de la Pièce du Chêne, qui est reconnu comme l'un des meilleurs de la région.

Il est relativement difficile d'envisager une quelconque baisse de rendement pour les exploitants concernés qui comptent bien souvent sur ces parcelles pour assurer leur chiffre d'affaires

Bien sûr, les agriculteurs sont conscients qu'il faut maintenir, voire améliorer la qualité de l'eau, indispensable à la vie, mais maintenir la production agricole est aussi une nécessité.....

.....l'eau oui, mais sans production agricole nous ne pourrions faire face à la consommation alimentaire : tout dépend de l'agriculture. ».

Réponses du Maître d'ouvrage

[Ici](#)

2.2 Les incohérences écologiques

►Observation A2-5 :

«Actuellement, il y a certaines aberrations qu'on ne comprend pas : par exemple, nous obliger à mettre des CIPAN¹s qu'il faut ensuite détruire avec du glyphosate..... ».

Réponses du Maître d'ouvrage

[Ici](#)

II - Les propositions

3 Agriculture/agronomie

3.1 Innovations culturelles

♦Observation A2-4 :

«Il faut mettre en place des solutions d'avenir, donner aux agriculteurs des possibilités pour produire et protéger leurs cultures sans polluer, développer la recherche pour élaborer des produits efficaces non polluants, même curatifs, afin d'éviter des traitements systématiques.

Permettre aux agriculteurs de mettre des faux semis qui réduiraient l'emploi de nombreux désherbants..... ».

Réponse du Maître d'ouvrage

[Ici](#)

4 Economie

4.1 Les demandes d'indemnités

♦Observation A1-4 :

« Demande la mise en place d'indemnités pour les exploitants agricoles qui vont subir un manque à gagner. ».

Réponse du Maître d'ouvrage

[Ici](#)

4.2 Les dépenses raisonnées

♦Observation A2-6 :

¹ CIPAN : Culture Intermédiaire Piège A Nitrates

« Au regard de cette étude BAC, il y a eu beaucoup d'argent engagé, l'agence de l'eau ne pourrait-elle pas mettre des moyens pour trouver des solutions durables, ».

Réponse du Maître d'ouvrage

Ici

Annexe 3 au PV de synthèse

Question du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête sur le projet de révision des périmètres de protection du forage de la Pièce du Chêne 89 210 Esonn

Elle concerne la mise en place des prescriptions sur la conduite des activités agricoles sur les périmètres rapproché et éloigné.

Elle a déjà été posée avant l'enquête publique et l'hydrogéologue agréé a répondu que ce point était hors procédure DUP, renvoyant à la page 31 de la pièce 3.

On peut y lire :

«les diagnostics agricoles ont conclu à une surface agricole utile (SAU) de 1 100ha sur les 1 890ha du BAC, soit environ 58%.....

*Les activités agricolesont donc une **influence prédominante sur la qualité des eaux du forage**. Ceci conduit aux concentrations importantes relevées en nitrates (>50mg/l), qui ont motivé son classement en captage « **sensible** » par le SDAGE 2010-2015 puis 2016-2021 en en « **zone d'action renforcée** » (ZAR) par la Chambre d'Agriculture de Bourgogne en août 2018 dans le cadre de l'application du **6^{ème} programme d'actions en zones vulnérables** (cf. SDAGE, Pièce 4 chapitre 4). Comme indiqué dans ce paragraphe, ce programme d'actions comporte des interdictions et des contraintes sur certaines cultures (principalement céréalières et colza), ainsi qu'une formation obligatoire des exploitants agricoles sur la réglementation nitrates.*

→Les risques de dégradation de la qualité de l'eau en lien avec les activités agricoles dans le PPR et PPE existent mais des actions d'amélioration sont en cours avec le SAGE et la Chambre d'Agriculture. »

Je veux bien comprendre que cette question soit hors procédure DUP. Mais il convient de comprendre également les interrogations de Monsieur Bernard Delagneau, qui se fait ici le porte-parole de la profession agricole. Sa question est d'autant plus pertinente que l'objet d'une enquête comme celle-ci est d'informer le public qui pose des questions.

Lors de sa visite du 4 juin à la 4^{ème} permanence, ce Monsieur a informé qu'une réunion de travail aurait eu lieu récemment en mairie sur ce sujet.

Ma question : pouvez-vous apporter des informations récentes sur ce point, à la hauteur des attentes de la profession agricole ?

Réponse du MO : «